**AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE**

**Structure (club/SCA) : Club de Plongée des Copains du Vexin - CPCV**

o **Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans**

o **Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (niveau 1)**

o **Plongeur encadré 40m à partir de 14 ans**

o **Plongeur autonome 20m à partir de 16 ans**

o **Plongeur autonome 40m à partir de 17 ans**

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.

L’optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d’Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur

https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs

ꢀ

Je soussigné : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Agissant en qualité de :

Père

Mère

Tuteur

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Né le : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature du responsable légal :

Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

